Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_209-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12/10/2026
Délibération n°36

L'an deux mille vingt-six, lundi douze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi six du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	57
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Fabienne GLET, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Richard HERVE, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Isabelle BARATHON, Yvonnick PERRIN, délégué de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER

Secrétaire de séance : Françoise GRIGNAC

CYCLE DE L'EAU – COMPETENCES EAU & ASSAINISSEMENT – ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2025

Annexe : Rapports sur le Prix et la Qualité de Service pour l'ensemble des compétences et pour la totalité du territoire.

La présente délibération a pour objet d'approuver les RPQS [Rapports sur le Prix et la Qualité du Service] en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2025.

Rapport de Monsieur Franck HERSEMEULE Vice-président,

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service sont fournis annuellement et mis à disposition à l'ensemble du public. Ils comprennent les indicateurs réglementaires des services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif.

En 2025, l'eau produite par REDON Agglomération était conforme sur les paramètres microbiologiques. Un dépassement sur les paramètres physico-chimiques (Nickel et Turbidité) a été constaté le 26 août 2025 suite à un incident de réseau sur l'import d'eau en provenance de l'usine de Férel. Le retour à la normale a été constaté ce même jour.

Le nombre d'abonnés en eau potable a légèrement augmenté (13 486 abonnés soit +0.8%) et la consommation a diminué (1.08 Mm^3 soit -3.7%)

Les exportations d'eau vers le secteur de Guéméné-Penfao (Atlantic'Eau) ont diminuées (-24 %) liées à la finalisation des travaux sur l'unité de production d'eau potable de Massérac.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, par ses articles D. 2224-1 à D. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif ;

VU les Rapports Annuels du Délégataire 2025 (RAD) relatifs aux services gérés en concession ;

VU les bilans annuels de fonctionnement établis par les exploitants et les structures d'accompagnement technique ;

CONSIDERANT le transfert des compétences eau & assainissement au 1er janvier 2020 à REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_209-DE

CONSIDERANT que le Conseil d'Exploitation de la régie assainissement a acté les rapports présentés lors de sa réunion du 14 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que ces rapports sont ensuite tenus à la disposition du public, y compris dans les mairies concernées et adressés aux Préfets pour information.

L'ensemble des RPQS 2025 sont présentés en annexe (listing ci-après).

NOM DE LA STRUCTURE	COMPETENCES ET PERIMETRE
ATLANTIC'EAU	AEP – Département 44
EAU DU MORBIHAN - PRODUCTION	AEP – Département 56
EAU DU MORBIHAN - DISTRIBUTION	AEP – Département 56
SIAEP LES BRUYERES	AEP – SIAEP Les Bruyères (comprend les communes de Lieuron, Bruc-sur-Aff, Pipriac (hors secteur des Emailleries))
OUEST 35 – PRODUCTION	AEP – secteur Port de Roche
REDON AGGLOMERATION	AEP – Ville de Redon & secteur Port de Roche
REDON AGGLOMERATION	ANC
REDON AGGLOMERATION	EU

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'adopter les RPQS relatifs au service Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ces rapports pour consultation des usagers et services préfectoraux ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 12/10/2026

La Secrétaire de séance,
Françoise GRIGNAC

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34